

ON S'ABONNE.
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates for 15, 16, 17 October and corresponding events like 's. Thérèse', 's. Ambroise', 's. Havoie'.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURR. ABS., DISTRIBUTION. Lists delivery times for various locations like Gramat, Valence-d'Agen, Libos, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 10 Octobre 1863.

Pendant qu'une polémique ardente se poursuit, en Europe, sur la question de savoir quelle sera l'attitude des cabinets de Paris, de Vienne et de Londres vis-à-vis de la Russie, à propos des affaires de Pologne, les généraux et les ministres du czar s'attachent, comme à plaisir, à rendre plus brûlant le terrain du débat.

Aujourd'hui encore les journaux et les dépêches du Nord de l'Allemagne nous apportent l'énumération de nouvelles cruautés qui viennent s'ajouter à celles déjà si nombreuses qui figurent sur le martyrologe de la malheureuse Pologne. Le dernier numéro de la Gazette de Breslau nous apprend qu'un agent russe ayant été poignardé dans le Grand hôtel de l'Europe, à Varsovie, cet hôtel a été confisqué sur un ordre venu de Saint-Petersbourg; les personnes qui s'y trouvaient ont été arrêtées et enfin, des troupes sont installées dans les appartements, comme si le propriétaire d'un hôtel ouvert à tous les voyageurs munis de passeports par les autorités russes, et ces voyageurs eux-mêmes, devaient être tenus pour solidaires de l'un d'eux qu'ils n'avaient peut-être jamais connu!

Les exécutions à mort se succèdent avec une rapidité qui laisse à peine le temps aux juges de prononcer leurs sentences.

L'Ost Deutche Zeitung rapporte, d'après l'un de ses correspondants, que trois nouvelles victimes ont été condamnées, à Varsovie, pour

avoir eu « l'intention de commettre des crimes politiques. » Aucun des accusés n'a été pris sur le fait; tous, au contraire, ont protesté contre l'accusation. Ils n'en ont pas moins payé les soupçons de la police russe, de leur tête.

L'odieux, dans cette effroyable guerre, coudoie sans cesse le ridicule. Le journal officiel de Varsovie, du 1er octobre, publie une ordonnance du général-major de la place; en vertu de laquelle les propriétaires de maisons et de magasins qui tiendront leurs portes ouvertes, n'encourront pas seulement une responsabilité personnelle « d'après toute la sévérité des lois martiales », mais « subiront la perte de tout ce qui se trouve chez eux, » ce qui veut dire, en langue vulgaire, qu'ils seront livrés au pillage d'une soldatesque déchaînée.

En présence d'un tel ordre de choses, la plume se refuse à toute appréciation, dont la vivacité ne pourrait qu'exaspérer le mal, tout en restant au-dessous de l'animadversion publique. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'Angleterre et l'Autriche ne sauraient rester indifférentes à de tels défis portés à la civilisation, et que la France n'a qu'à attendre la manifestation des projets de ses deux alliées, sûre qu'elle est de les voir bientôt se confondre avec ceux qu'elle peut concevoir elle-même. HAVAS.

BULLETIN

Le parti catholique, en Prusse, vient de publier son programme sur les élections prochaines au corps législatif. Il se prononce contre tout candidat qui ne serait pas d'accord dans la question des finances et de l'armée avec la majorité de l'ancienne chambre. Il demande que tout candidat qui consentirait à l'ajournement de la réforme fédérale et qui ne repousserait pas « toutes les utopies d'une petite Allemagne », soit exclu. Il exige enfin que, dans les questions religieuses, les députés soient l'expression des électeurs catholiques qui les ont choisis.

La Russie et l'Italie viennent de signer un traité de commerce. Dans ce traité, l'Italie est con-

sidérée comme une puissance de premier ordre.

L'attentat dirigé contre le général de Berg, à Varsovie, a fait prendre au gouvernement russe des mesures si révoltantes contre les habitants, qu'on s'attend tous les jours à un soulèvement général, et à un carnage effroyable. Cette situation, inspire au Morning-Post les réflexions suivantes :

« Les habitants de Varsovie, dit-il, sont assis sur une poudrière dont une étincelle peut amener l'explosion. Le gouvernement russe considère comme un chef d'œuvre politique de réduire Varsovie en ruines, d'effacer cette ville de la carte. La possibilité d'un pareil événement ne paraît pas préoccuper suffisamment les puissances. Depuis quelque temps, cependant, tout le fait prévoir, le pillage des maisons Zamoyiski n'a été qu'une paille montrant d'où soufflait le vent. L'intervention diplomatique a échoué, mais les puissances sont encore à temps d'adresser à la Russie une protestation de nature à empêcher le crime, inspiré par une politique réellement diabolique, qu'elle médite. »

Toujours la même pression est exercée, en Lithuanie, pour obtenir des adhésions aux Adresses de fidélité. Le maréchal de la noblesse de Troki, ainsi que deux autres grands personnages, viennent d'être déportés en Sibérie, pour avoir refusé de signer.

Il faut dire que bon nombre de signatures, reproduites par les journaux russes, sont fausses. On y trouve les noms de ceux qui combattent pour la liberté de la Nation et, ce qui est plus cynique encore, les noms de ceux que Mourawieff a fait pendre.

Les Russes commettent journellement des actes de cruautés inouïs. Près de Krakimow, le nommé Zuk, forestier de la couronne, ne pouvant dire à un détachement russe, qui venait d'être battu par les insurgés, où ceux-ci étaient passés, fut roué de coups, et, à l'aide de charbons ardents, ces barbares lui brûlèrent le corps et les lèvres.

Les prisonniers sont cruellement torturés. On cite l'architecte Kulikowki comme ayant été traité d'une manière affreuse. Le père de cet infortuné s'étant plaint des violences employées

contre son fils, a été incarcéré et condamné à l'internement dans le fond de la Russie.

Mais ni les tortures, ni les vexations ne prévalent contre la volonté ferme des Polonais et n'empêchent pas l'insurrection de gagner chaque jour du terrain. Les nouvelles de tous les palatinats sont favorables à la noble cause. Le gouvernement national, qui épie le moment propice pour frapper un grand coup, engage vivement les citoyens à se tenir en garde et à user de toute la prudence que doit nécessairement imposer la plus sainte des causes pour ne pas être compromise.

La Patrie annonce que dans le dernier conseil des ministres qui s'est tenu à Turin, sous la présidence du roi, il a été décidé que l'ouverture du parlement aurait lieu le 6 novembre prochain.

Le premier projet de loi qui sera présenté et discuté, est celui du traité qu'on a l'intention de mettre en vigueur avant le commencement de l'année prochaine.

En Sicile, une colonne de troupes a commencé les perquisitions pour arrêter les réfractaires. Un certain nombre d'entre eux se sont présentés spontanément.

Les confédérés ont battu, dans la journée du 26 septembre, le corps de Burnside, fort de deux mille hommes. On assure qu'ils menacent les lignes fédérales dans la Caroline du Nord. — Décidément, la fortune paraît se tourner en faveur des états du Sud.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Königsberg, 7 octobre. Par ordre du général Mourawieff, toute la population de Dubicze et de Krahall dans le district de Lida, hommes, femmes et enfants, a été déportée en Sibérie. Celle de Kleiciszki dans le district d'Ozsmiana a eu le même sort. Des colons qui viendront de Russie prendront possession des terres des malheureux déportés.

Londres, 7 octobre. Le Globe dément la nouvelle de renforts dans les Indes. Deux régiments seulement sont expédiés dans

celles de l'amour, et son esprit s'abandonnait à de poétiques rêveries. A la vue du masque noir, tout cela s'évanouissait.

Elle avait exprimé à Zamparelli le désir d'avoir des toiles, des pinceaux et des couleurs. Le lendemain, elle était en possession de tous les objets nécessaires à un peintre... rien n'y manquait... tout paraissait choisi avec l'attention la plus délicate.

Elle reprit avec ravissement son occupation favorite. Le jour étant faux dans la pièce, on lui donna un paravent, et elle le disposa de manière à se former, près de la fenêtre, un petit espace clos, où elle se livrait avec tant d'ardeur à ses inspirations et à son art, qu'elle oubliait tout, et sa captivité et jusqu'aux visites de l'inconnu et de Zamparelli.

« Procurez-moi un modèle, » leur dit-elle un jour. Pleine de ses idées, elle oubliait qu'elle n'avait pas d'ordres à donner, et elle s'exprimait avec autant d'assurance que si elle ne doutait pas qu'on n'obéît avec empressement.

C'était la première fois qu'elle ouvrait la bouche depuis que le domino noir venait avec Zamparelli. Ils échangèrent un regard de surprise.

« Un modèle, entendez-vous, répéta Louise, qui ne pensait qu'à son tableau, un enfant, une petite fille de huit ans environ. »

Zamparelli et le masque s'éloignèrent sans répondre, sur un signe de ce dernier.

Une heure après, le bandit rentra, tenant par la main une petite fille de sept à huit ans.

La beauté de cet enfant ravit la jeune artiste. Peut-être était-ce surtout parce que Louise trouvait en elle un modèle parfait pour l'œuvre qu'elle avait conçue.

C'était la réalisation enchanteresse de son idéal. Elle fut transportée à la vue de ces traits fins, ouverts et candides. L'admiration d'un artiste éclata d'une manière enfantine : telle fut celle de Louise. Elle écarta les boucles des cheveux bruns de la petite

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 10 octobre 1863.

VINCENT

Roman historique

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

50

CHAPITRE XVIII

LES CATACOMBES.

(Suite.)

— Jurez-moi, sur cette même croix, de garder le secret sur ce que vous allez voir.

Le moine prêta ce serment sur la croix de son chapel.

« Venez ! » reprit Zamparelli.

Conduit au chevet de Louise, le moine tressaillit d'étonnement à la vue de cette ravissante jeune personne.

« Elle est malade, soignez-la, » ajouta le bandit.

Le moine lui tâta le pouls et lui baigna les tempes avec quelques médicaments qu'il avait apportés. Le pouls était irrégulier, mais la main avait de la chaleur, et il n'existait pas de symptômes de danger.

La reproduction est interdite.

ce pays pour remplacer deux autres régiments envoyés en Australie et en Chine.

Varsovie, 7 octobre, 6 h. 49 m.

**Officiel.** — Une bande de 100 gendarmes, *pendeurs*, est tombée sur le village Dzbowa où elle a pendu six paysans et brûlé leurs maisons. Une compagnie d'infanterie et 130 Cosaques envoyés à la poursuite de cette bande, l'ont atteinte près de Czenstochow et l'ont complètement détruite.

Berlin, 7 octobre.

On lit dans la *Gazette de la Croix* :

D'après des avis de Copenhague, le gouvernement français aurait conseillé au gouvernement danois de ne pas considérer comme un *casus belli* l'exécution fédérale dans le Holstein.

— Le *Moniteur prussien* contient une ordonnance ministérielle, en date du 28 septembre, d'après laquelle les frais de remplacement des fonctionnaires salariés par l'Etat, qui ont accepté le mandat de député, ne doivent plus être payés par l'Etat. Les autorités compétentes recevront de leurs chefs respectifs l'ordre de retenir, sur les termes à échoir des appointements de ces fonctionnaires, les sommes nécessaires pour couvrir les frais de leur remplacement.

Berlin, 8 octobre.

La *Gazette de la Croix* annonce que le roi des Belges, parti de Bruxelles pour se rendre en Italie, doit avoir, ces jours-ci, à Bade, une entrevue avec le roi de Prusse.

Nous lisons dans la *Patrie* de ce soir :

« Nous croyons savoir que le prince Czartoryski a fait, au nom du gouvernement polonais, la demande formelle auprès des cabinets de Paris et de Londres, à l'effet d'obtenir la reconnaissance de la Pologne comme nation belligérante. »

Mgr Cruice, évêque de Marseille, a reçu du comité insurrectionnel une lettre de remerciements à l'occasion des prières ordonnées par le prélat en faveur de la Pologne.

On parle du mariage de S. M. Georges I<sup>er</sup>, roi des Hellènes, avec la jeune princesse Marie de Leuchtenberg, nièce de l'Empereur de Russie.

On sait qu'une commission avait été instituée par arrêté ministériel pour faire une enquête sur les chemins de fer et indiquer les améliorations que comportait le service des voyageurs. Cette commission vient de formuler dans un volumineux rapport les réformes qui devaient être apportées dans le mode actuel d'exploitation. La commission est d'avis : que la vitesse des trains express, qui n'est en moyenne que de 50 kilomètres par heure sur les lignes françaises, atteigne 55 ou 60 kilomètres de marche effective ; que la vitesse moyenne des trains omnibus qui ne dépasse pas 30 kilomètres, soit portée, à l'aide des nouvelles machines à traction, à 36 et même 40 kilomètres, qui est celle des trains omnibus en Angleterre. La commission s'est également préoccupée des moyens d'assurer la sécurité des voyageurs et d'améliorer les wagons de deuxième et de troisième classe. Enfin, l'enquête établit qu'une réduction des tarifs en vigueur par les transports de voyageurs ne serait pas moins profitable aux compagnies qu'au public.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

L'Empereur et S. A. I. le Prince Impérial ont quitté Bordeaux le 5, à 9 heures du matin, à bord du yacht la *Reine-Hortense*, qui a des-

filles, et s'inclinant vers elle, elle plongeait son regard dans ces yeux rayonnants d'un feu si pur, et elle passa légèrement la main sur ses joues, semblables à des fleurs délicates.

Zamparelli ne s'était pas encore retiré, et quand Louise leva les yeux, elle fut frappée de l'expression inqualifiable de sa physionomie ; ce n'était ni de la douleur, car la joie y brillait en même temps ; ni de la passion farouche, car elle respirait aussi la bonté ; c'était un mélange de bonheur, de tristesse de désespoir et de douceur.

Jusqu'à là, Louise n'avait guère fait attention à lui. A la vérité, elle le craignait, parce qu'un jour elle avait remarqué le feu de ses yeux, la passion de ses regards, les sombres plis que l'orage amassait parfois sur son front, et la douleur qui souvent soulevait sa poitrine ; mais elle conservait son calme et sa froideur... seules armes qu'elle eût à sa disposition.

« Cette enfant est votre fille ? demanda-telle. — Vous l'avez deviné, et je suis heureux que la petite vous plaise. Par la barbe de saint Janvier, c'est le portrait de sa mère ! Vous ne savez pas comme je l'aimais. Tant qu'elle a vécu, j'ai possédé un paradis ici-bas ; depuis sa mort, je n'y ai plus qu'un enfer. Soyez bonne pour ma fille, et, si elle vous plaît, conservez-la... vous... »

Après avoir balbutié encore quelques mots intelligibles, il s'interrompit tout-à-coup et sortit précipitamment.

Louise avait beaucoup prié, beaucoup espéré. Il lui sembla que Dieu l'exaucât et lui envoyât cette enfant pour la consoler. Chaque soir, on venait chercher sa petite compagne, mais elle reparaisait tous les matins, et jamais sa gaieté naïve ne l'abandonnait. Sa société procurait un plaisir indicible à la prisonnière ; celle-ci causait avec elle de tout ce qui lui venait à l'esprit ; elle dessinait, elle peignait, et

endu le cours de la Gironde et est allé mouiller au Verdon, en face de la pointe de Grave où sa Majesté a pu se rendre compte de travaux qui s'exécutent. Les populations riveraines accourues sur les bords du fleuve ont salué l'Empereur de leurs acclamations.

Sa Majesté aurait désiré revenir le soir même à Bordeaux, mais la *Reine-Hortense*, ne pouvant pas remonter la rivière à cause de la marée basse, a appareillé dans la nuit et s'est rendue à la Rochelle où elle est arrivée hier matin. Le préfet, l'évêque, le général et les autorités de la ville ont reçu l'Empereur et le Prince Impérial à leur débarquement, et les ont accompagnés à la gare du chemin de fer au milieu des cris de : « Vive l'Empereur ! Vive le Prince Impérial ! » poussés par la population.

L'Empereur et le Prince Impérial, partis à 8 heures du matin de la Rochelle, sont arrivés à 5 heures 1/2 du soir au palais des Tuileries.

Sa Majesté est sortie par le guichet de l'Échelle et a été saluée par un grand nombre de personnes qui stationnaient dans la rue de Rivoli.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Revue des Journaux.

MONITEUR.

On écrit de Milan, le 4 octobre, au *Moniteur* : « Un calme profond a succédé, à Milan, au mouvement, à l'agitation et aux émotions de la semaine dernière : Les exercices à feu, la grande revue des 51 batteries d'artillerie de campagne, le rapide et brillant séjour du roi, et le concours considérable des étrangers attirés par la nouveauté de ces grands spectacles militaires, ont laissé les populations sous une impression de satisfaction où l'orgueil national prend une large part, en même temps qu'elle contribue à leur faire envisager l'avenir avec confiance. »

« Le revers de la médaille, c'est la charge énorme que cet accroissement de l'état militaire du royaume impose au budget italien. Des craintes se font déjà jour à ce sujet. On commence à redouter que le gouvernement ne puisse soutenir longtemps, avec les ressources dont il peut disposer, les dépenses de l'organisation complète de l'armée de la marine, de toutes les administrations, des travaux publics, parallèlement aux frais considérables qu'entraîne la répression du brigandage dans les provinces napolitaines, où il faut entretenir une armée de plus de cent mille hommes sur le pied de guerre, sans parler de l'obligation de répartir des secours considérables entre tous ceux qui sont victimes de ce brigandage. Ce sont des millions qu'il faut envoyer sans cesse dans ces provinces, sans que tant d'efforts parviennent à y modifier foncièrement la situation. »

LA FRANCE.

La France poursuit sa polémique contre l'*Opinion Nationale* et la politique de M. A. Guérault :

« La Russie, placée en face de l'Europe qui la condamne ; de l'opinion universelle qui l'abandonne ; de ses intérêts qui la poussent, la Russie, fait observer M. Quinsac, victorieuse à Varsovie, est moralement vaincue, elle ne peut se relever que par la liberté ; elle n'a pas d'autre issue pour sortir de ce cercle inflexible de la dictature où elle étoufferait elle-même en étouffant la Pologne. »

elle jouait comme si elle eût été elle-même un enfant.

Mais quittons-la et rentrons chez Zamparelli.

Il était seul et plongé dans une profonde rêverie lorsqu'un frappa violemment à la porte. « Encore lui ! dit-il, en grinçant des dents avec colère : encore lui ! J'aurais bien envie de lui fermer ce chemin. »

On frappa de nouveau à coups redoublés. Il fronça le sourcil, mit son poignard à sa ceinture, alla ouvrir, et vit un homme soigneusement enveloppé d'un manteau et le chapeau enfoncé sur les yeux.

« Le masque ! dit ce dernier d'un ton impérieux, dès que la porte se fut refermée sur lui. Donne-moi le masque. »

Zamparelli hésitait. Cependant l'étranger avait ôté son manteau et son chapeau ; c'était Alderstern.

« Où sont le masque et le domino ? demanda-t-il de nouveau. — Voici ! répondit enfin Zamparelli, en les lui jetant. »

— Insolent ! grommela le comte. Donne-moi la clé : je veux faire ma visite sans toi aujourd'hui.

— Vraiment ? — Donne la clé. — Vous voyez, monsieur, qu'elle est à côté de mon poignard. Il faut donc vous incliner devant celui-ci pour obtenir celle-là.

— Tu veux me voler. — Le butin m'appartient aussi bien qu'à vous. C'est moi qui l'ai enlevé.

— Tiens !... — Et Alderstern jeta quelques pièces d'or au bandit, en ajoutant :

« Je l'emmène dans deux ou trois jours. »

Zamparelli leva la tête. Son front devint sombre et menaçant.

« La responsabilité qui revient à la France, est donc facile à justifier. Elle a fait pour la Pologne ce qu'aucun gouvernement n'aurait osé tenter. Elle a lié à sa cause l'Europe ; elle a imposé à la Russie la nécessité de concessions contre lesquelles elle se débat en vain, qu'elle devra subir un jour ou l'autre, car il y a une puissance supérieure à la force du sabre : c'est la force des choses. »

« Maintenant que la France aille plus loin, et elle perd le bénéfice de cette intervention diplomatique qu'elle a nouée et dans laquelle elle a engagé l'Angleterre et l'Autriche. »

« Qu'elle suive le conseil de M. Guérault, qu'elle s'engage dans une guerre isolée et elle trouvera nécessairement parmi ses adversaires ceux-là mêmes qu'elle a donnés pour alliés à la Pologne. »

« La raison en est bien simple. »

« Quel serait le caractère d'une guerre isolée comme la conseille M. Guérault ? Il serait double : ce serait une guerre révolutionnaire et ce serait une guerre d'ambition. »

« Une guerre révolutionnaire : car la France, qu'elle le veuille ou non, dès qu'elle agirait en dehors de l'Europe, soulèverait sur les pas de ses soldats toutes les passions généreuses qui fermentent. La Vénétie tressaillerait au cri de délivrance qui retentirait sur la Vistule. L'Italie s'attacherait à nous, afin de nous enlever Rome. La Hongrie, la Gallicie suivraient le mouvement. L'Europe serait en feu. »

« Enfin personne ne comprendrait que la France pût jouer une si grosse partie pour l'amour platonique de la Pologne ; on verrait une ambition dans son audace ; son patriotisme même aurait des élans et des exigences qui ne pourraient pas être contenus. La France ne se résignerait pas à dépenser un milliard, à verser son sang, à sacrifier son crédit, sa prospérité industrielle et commerciale, à subir toutes les chances de la guerre et à repasser l'armée au bras la frontière du Rhin. »

« Il ne faut pas demander tant d'abnégation à un grand peuple. »

« Ainsi, la guerre isolée, telle que la demande M. Guérault, c'est la guerre générale. Que durerait-elle ? Quel en serait le sort ? Mon Dieu, nous croyons à la fortune de la France, et nous savons de quels prodiges est capable une armée française. Nous admettons que, même seule contre tous, la partie serait belle, et que notre puissance militaire est tellement solide qu'elle ne doit craindre aucune coalition. »

« Mais doit-elle les braver sans une nécessité absolue, sans un intérêt direct, sans un intérêt français ? C'est ici que nous nous séparons résolument de M. Guérault. Non ! mille fois non ! Nous ne devons plus risquer ce gros jeu, même pour la Pologne. Ce serait par trop polonais ; mais ce ne serait pas français ! »

L'OPINION NATIONALE.

On lit dans l'*Opinion Nationale*, sous la signature de M. Labbé :

« L'Autriche continue à témoigner aux Polonais une sollicitude toute platonique. Ce qui ne l'empêche pas, depuis le commencement de l'insurrection, d'avoir confisqué plus de quarante-deux mille carabines destinées à armer les Polonais. L'Autriche joue un jeu qui pourrait devenir dangereux. La neutralité est toujours permise ; mais un gouvernement, qui parle d'une manière et qui agit d'une autre, s'expose à être accusé de duplicité. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

« L'emmener ? »

— Comme je dis.

— Par la lampe de saint Janvier, votre lampe ne luira pas cette nuit-là ! »

La colère d'Alderstern faillit éclater.

« Tu me braves ? »

— Je ne fais que dire ma pensée.

— La colère divine te frappe, si tu te permets la moindre opposition à ma volonté ! »

A cette menace, Zamparelli éclata de rire.

« Tu me connais. Prends garde à toi... Sais-tu à quel prix on a mis ta tête ? »

— Au même pris que la vôtre.

— Ne disputons point là-dessus et suis-moi. »

Alderstern se voyait au bord d'un abîme ; mais il ne perdait pas confiance dans son courage et dans sa résolution. Il se plaignait de Vincent, qui l'avait livré aux mains perfides d'un Zamparelli ; il ignorait que la conduite de ce dernier avait moins pour mobile la déloyauté qu'une violente passion.

De son côté, le bandit était mécontent de lui-même. Jusque-là, il avait mis son honneur et son orgueil à remplir fidèlement ses promesses. Aujourd'hui il ne se reconnaissait plus, et il rougissait de sa conduite, mais sans pouvoir en changer, car la passion était plus forte chez lui que le sentiment de l'honneur.

« Vous voulez l'enlever d'ici ? répéta-t-il. — Eh bien ? »

— Que diriez-vous si j'avais le même dessein ? — Le dessein de l'emmener ?

— Sans doute. — Tu n'aurais pas fait dix pas que les sbires te saisiraient, et vingt-quatre heures après...

— Je serais pendu, voulez-vous dire.

Alderstern fit un signe affirmatif.

« Puisque vous connaissez si bien le sort qui m'attendrait, assurément vous n'ignorez pas non plus

Voici quelques détails sur l'accident arrivé avant-hier au train de voyageurs partis de Limoges pour Paris, à 5 heures du soir :

Le déraillement a eu lieu sur le territoire de la commune de Folle, à un kilomètre de l'extrémité Nord du pont de la Gartempe, vers six heures du soir.

On ne peut l'attribuer qu'à un vice de construction dans la machine ; car, ainsi que nous le disions hier, la voie était libre et en bon état. Quelques personnes ont prétendu que l'accident était arrivé par suite d'un choc entre un train de marchandises et le train en question, mais nous pouvons affirmer qu'il n'en est rien.

M. le préfet et M. le procureur impérial, accompagnés de M. le juge d'instruction et de M. le commissaire central, se sont rendus le plus vite possible sur le lieu du sinistre. Quand ils sont arrivés, ils ont trouvé la locomotive et le tender couchés sur la voie ; quant aux quatre fourgons de bagage, deux étaient renversés, le troisième était resté sur la voie, le quatrième était réduit en poussière.

Comme nous l'avons annoncé, les voyageurs en ont été quittes pour quelques contusions, mais les employés de la compagnie ont été cruellement traités. Le garde-frein Desors est mort deux heures après l'accident. Ce malheureux était marié depuis trois mois. Un gendre, appelé Paturot, a reçu aux jambes de graves blessures. Les premiers soins lui ont été donnés par MM. Laborde père et fils.

Le mécanicien Stambach et le chauffeur Languillaume ont été contusionnés. Le chef du train, M. Bâtard, et le garde-frein Guyaud, n'ont rien eu.

### Chronique locale.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé à MM. les préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le Préfet, « Les dispositions du décret du 19 avril 1862, en vertu desquelles un supplément de traitement est accordé aux instituteurs publics, n'étant pas applicables à tous les instituteurs, un certain nombre de receveurs municipaux se sont abstenus de payer ces traitements, attendu qu'ils ne pouvaient apprécier si les instituteurs remplissaient les conditions prescrites par le décret. »

« Dans le but de mettre un terme à des hésitations si préjudiciables aux intérêts de ces fonctionnaires, j'ai arrêté, de concert avec M. le ministre des finances, des mesures dont je viens vous recommander l'exécution. »

M. l'inspecteur d'académie devra dresser pour chaque instituteur un certificat qui sera visé par vous, monsieur le préfet, et qui constatera que l'instituteur remplit les conditions de titre et de services donnant droit au supplément de traitement de 700 francs. »

« Cette pièce sera envoyée à M. le receveur général et transmise par lui aux receveurs municipaux ; elle conservera sa valeur pendant tout le temps d'exercice de l'instituteur. »

« Je vous prie, en conséquence, de faire parvenir à M. le receveur général les certificats dont il s'agit pour tous les instituteurs présentement en fonctions, et auxquels sont applicables les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret précité, vous voudrez bien veiller à ce que de pareils certificats soient adressés à ce comptable, pour tout instituteur, aussitôt que les cinq

quel serait le vôtre ?

— Quel serait-il ?

— Le même que le mien, absolument.

— La potence ?

— Oui, vingt-quatre heures après mon arrestation.

En attendant, je suis à vos ordres ; ne désirez-vous pas lui parler sans témoin ?

— Viens !

Par le courage et l'habileté qu'il avait déployés sur mer lors de l'enlèvement de Louise, Alderstern était parvenu à dissiper dans l'esprit d'Armfelt et des autres le soupçon qu'il eût été d'intelligence avec Zamparelli pour la première tentative d'enlever la belle Suédoise. Sa constance, son zèle infatigable à prendre part aux recherches après la disparition de sa cousine affirmèrent encore la bonne opinion qu'il avait donnée de lui. Pour gagner complètement la partie, il ne lui restait plus qu'à se rendre Louise favorable, soit par les soins et les témoignages d'attachement, soit par un nouveau coup hardi : pourvu qu'il atteignit son but, peu lui importait comment.

Il avait été bien loin de s'attendre à rencontrer de la résistance chez Zamparelli ; ce fut donc avec terreur qu'il s'aperçut que cet homme creusait un abîme entre lui et ses espérances.

Autrefois, il avait demandé la main de Louise, avec l'intention de faire son bonheur ; aujourd'hui, il voulait l'obtenir à tout prix pour la rendre malheureuse.

Son penchant était devenu une idée fixe dont il subissait l'empire en aveugle. La prudence et la réflexion l'avaient abandonné : il marchait en avant tête baissée.

Louise venait de quitter ses pinceaux lorsque ses deux visiteurs entrèrent chez elle.

Le bandit emmena sa fille, laissant la captive seule avec le domino.

La suite au prochain numéro.

années de service exigées auront été révolues, et dont le point de départ date du jour de la nomination comme titulaire. »

Par arrêté préfectoral du 30 septembre 1863, M. Galibert (Benoit-Basile), frère de Saint-Viateur, a été nommé instituteur communal de Bagnac, en remplacement du frère Peyre.

Mercredi dernier, dans notre article sur la Retraite ecclésiastique, nous disions, par erreur, que ces pieux exercices étaient présidés par MM. les vicaires-généraux. C'est Mgr. Bonamie qu'il faut lire.

Nous avons également omis de dire que c'est vers la fin du mois de novembre qu'aura lieu, probablement, à Rocamadour, le sacre de Mgr. Pesechoud.

On nous prie d'annoncer qu'un petit journal littéraire illustré est à la veille de paraître, à Cahors.

M. Cagnac, notre compatriote, auteur d'un système destiné à empêcher toute rencontre entre wagons dans les tunnels, est à la veille de voir son invention soumise à l'expérience. Nous faisons des vœux pour que la Compagnie du Midi accueille avec faveur cette innovation dont les effets seraient si utiles.

Voici le texte de la lettre que M. Jacquot, ingénieur de la Compagnie, adresse à M. Cagnac :

Château de Duguy (Moselle), le 4 octobre 1863.

Monsieur,

Votre lettre me trouve en ce moment en congé dans ma famille. J'arriverai à Montauban le 20 courant pour examiner votre système de signaux, automates et faire le rapport dont je suis chargé par la Compagnie. Recevez, etc. JACQUOT.

La cour de cassation a décidé que les boulangers traduits en police correctionnelle pour avoir vendu du pain de mauvaise qualité ne pouvaient appeler en garantie, devant la même juridiction, les marchands qui leur avaient vendu les farines ayant servi à la confection de ce pain, quoique le vice de ces farines n'ait pu être reconnu que par les consommateurs.

Les tribunaux de paix viennent d'admettre en principe que lorsque, dans une vente publique, faite par le Mont-de-Piété, un bijou adjudgé comme susceptible d'être contrôlé est rejeté du contrôle et brisé par le contrôleur, l'adjudicataire de ce bijou a le droit de demander la nullité de la vente avec dommages-intérêts contre le syndic des commissaires-priseurs-appréciateurs, à l'égard de l'objet qui, mis en vente comme étant en or ou en argent, ne se trouve pas de la matière indiquée.

Par arrêté du ministre des finances, les receveurs de l'enregistrement pourront, à partir du 1er octobre, suppléer à la formalité du visa pour toute espèce de timbres de dimensions, au moyen de l'apposition de timbres mobiles, correspondant aux droits de timbre à percevoir à raison de la dimension du papier, tels qu'ils ont été fixés par l'article 17 de la loi du 2 juillet 1862.

Ces timbres seront apposés et annulés immédiatement au moyen d'une griffe.

Les fonctionnaires prendront dans les bureaux de l'enregistrement les timbres mobiles qui leur seront nécessaires pour les acquits et quittances relatifs aux dépenses de leurs administrations. Ils en paieront le prix comptant et les comprendront comme numéraire dans leur situation de caisse.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 4 octobre 1863.

16 Versements dont 3 nouveaux..... 1636f »  
13 Remboursements dont 6 pour solde... 2932 4i

Taxe du pain. — 10 septembre 1863.

1re qualité 34 c., 2e qualité 28 c., 3e qualité 26 c.  
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Agen. — Voici un accouchement qui offre une particularité peu ordinaire. La femme B... de La Croix-Blanche, est accouchée, la semaine dernière, de trois enfants ; deux garçons, une fille. Le premier, garçon, est né à huit heures du soir, les deux autres, après minuit. Ils sont tous les trois bien constitués et ne demandent qu'à vivre. La mère, dont l'état est on ne peut plus satisfaisant, les a nourris jusqu'ici, mais on ne pense pas qu'elle puisse continuer ainsi. Cette femme, âgée de 31 ans, en est à ses trois

sièmes couches : les deux premières ne faisaient point soupçonner une pareille fécondité.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

Aveyron. — Les vendanges ont commencé dans l'arrondissement de Villefranche. Les raisins sont sains et bien mûrs. La récolte ne sera pas, dit-on, aussi abondante que celle de l'année dernière, mais le vin sera de bonne qualité.

(Journal de Villefranche.)

Tarbes, 2 octobre.

Mardi soir, vers neuf heures, la promenade située à l'extrémité occidentale de la place du Marcadiu, a été le théâtre d'une affreuse scène de meurtre. On raconte de la manière suivante les circonstances qui auraient poussé l'auteur du crime à le commettre.

Un ouvrier tailleur, nommé Suberbie, âgé de 22 ans, avait depuis plusieurs années, des relations avec une jeune fille de 17 ans, nommée Héloïse Lacoste, remarquable par sa beauté. Dans ces derniers temps, Héloïse avait changé de sentiments à l'égard de Suberbie, et, portant ailleurs ses préférences, elle lui avait signifié que toute communication entre eux devait cesser.

A partir de ce moment, Suberbie fut en proie à toutes les fureurs de la jalousie ; il épia les allées et venues d'Héloïse ; et quand il eut acquis la preuve qu'elle avait noué une autre intrigue, il s'abandonna à un désespoir insensé.

Suberbie surveillait encore, mardi soir, les démarches de la jeune fille. Accompagné d'un de ses camarades, il était assis sur un des bancs de la promenade, lorsqu'Héloïse, sortant de chez sa mère avec une de ses compagnes, vint à passer. Protégé par l'obscurité, il se présenta subitement devant elle, lui barra le passage, et repoussa la compagne d'Héloïse, disant que l'entretien qui allait avoir lieu ne la regardait pas. A peine Suberbie et Héloïse eurent-ils échangé quelques paroles que celle-ci jeta des cris. Plusieurs personnes qui se trouvaient sur la promenade accoururent. Elles arrivèrent quand Suberbie avait déjà disparu. Un des habitants du quartier reçut dans ses bras la jeune fille qui s'affaissa et dont les cris avaient cessé.

Le sang qui inondait les vêtements d'Héloïse révéla ce qui venait de se passer. On la transporta chez sa mère, rue du Portail-d'Avant ; les médecins, qui arrivèrent aussitôt, ne purent que constater la mort. Héloïse avait été frappée de sept coups de poignard, dont un avait traversé le cœur.

L'assassin s'est, dit-on, enfui dans la direction de Laloubère. Le bruit a couru, hier, qu'il s'était suicidé, et qu'on avait retrouvé son cadavre dans un champ voisin de la Croix de l'Ormeau. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée et les plus actives recherches sont faites pour découvrir la retraite du meurtrier.

Pour la chronique départementale : A. LAYTOU.

Paris.

9 octobre.

Hier, à cinq heures et demie du soir, S. M. l'Empereur et S. A. le prince Impérial, sont arrivés aux Tuileries venant de la gare d'Orléans.

Aussitôt le drapeau tricolore a été hissé sur les dômes des Tuileries et du Louvre.

S. M. l'Impératrice des Français, d'après la Correspondencia de Madrid, a dû rester trois ou quatre jours à Lisbonne. Ensuite, S. M. ira à Cadix, Séville, Malaga et Grenade.

S. M. voyagera sans aucun appareil ; elle est accompagnée de trois de ses dames d'honneur et de l'un des fils de Villafraña et de M. Domingo Arcos, avec sa dame.

Partout, sur son passage, l'accueil le plus pressé et le plus sympathique est fait à l'Impératrice Eugénie.

M. de Villemessant vient d'être condamné par le Tribunal correctionnel de la Seine à 500 fr. d'amende, pour outrage public envers M. Martinet, directeur-gérant d'un recueil bibliographique et artistique.

M. Nadar a transporté à Londres le ballon le Géant ; il fera dimanche dans les jardins de Comorn une ascension analogue à celle qu'il a exécutée au Champ-de-Mars. La seconde expérience française reste fixée au 18 octobre.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

POLOGNE.

On lit dans la Gazette de Breslau : Un agent russe ayant été poignardé dans le Grand hôtel de l'Europe, à Varsovie, cet hôtel a été confisqué sur un ordre venu de Saint-Petersbourg ; les personnes qui s'y trouvaient ont été arrêtées, et enfin des troupes ont été installées dans les appartements.

— On mande des frontières de la Pologne :

L'auteur du meurtre commis avant-hier, à l'hôtel de l'Europe, à Varsovie, n'a pu être découvert. Tous les hommes qui se trouvaient dans l'hôtel ont été arrêtés et l'hôtel a été occupé militairement.

Une contribution de guerre de 3 p. %, sur le revenu net, vient d'être imposée aux propriétaires de maisons, à Varsovie.

ANGLETERRE

On écrit de Londres, 6 octobre : Deux secousses de tremblement de terre ont été très-distinctement ressenties ce matin, à Waterloo, Bootle et autres localités des environs de Liverpool. La ville de Herford a été violemment ébranlée aussi par un tremblement de terre.

Le Times s'indigne contre les procédés du général de Berg. Tel est, dit-il, l'état de la Pologne après une campagne diplomatique de six mois. Que faut-il, par suite, penser des principes sur lesquels s'est basée l'action de lord Russell ?

Dans un autre article, le Times dit que l'attitude de l'Allemagne, vis-à-vis du Danemark, rend la guerre probable. La Suède y prendra part. Ce sera ensuite le tour de la France, et enfin l'Angleterre elle-même ne pourra pas rester neutre.

ITALIE.

Les lettres de Naples, du 3, annoncent que les obèses de l'ex-triumvir romain, Sterbini, ont été célébrés par l'association des prêtres libéraux. Les avis des provinces signalent une recrudescence du brigandage. Le délai accordé par les autorités italiennes étant expiré, les troupes poursuivent les brigands à outrance.

On annonce de Rome, le 3, l'arrestation du pharmacien chez qui on a découvert l'imprimerie mazzinienne. Les listes d'abonnement au journal Roma o morte, donneront lieu à des poursuites.

Deux nouveaux mandements du cardinal-vicaire invitent les fidèles à continuer les prières pour le triomphe de l'Eglise et la paix du monde.

Le Pape a donné une longue audience au prince Constantin Czartoriski. Il est positif que ce prince avait été autorisé à occuper une place réservée dans le cortège de la procession faite en faveur de la Pologne.

ÉTATS-UNIS.

Les confédérés sont en force devant Rosenkranz. Le corps de Sherman, de l'armée de Grant, a fait sa jonction, le 23, avec Rosenkranz. On est très-inquiet au sujet de Burnside ; la croyance générale est qu'il sera battu, s'il essaie de renforcer Rosenkranz. Le corps confédéré qui a barré le passage à Burnside, a été à sa rencontre.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Une noble polonaise, la comtesse P... a failli être victime à Biarritz d'un odieux guet-à-pens. Un individu l'accosta sur la place, lui a demandé si elle était la comtesse P... sur son affirmation, il ouvrit son portefeuille, dans lequel il choisit une lettre, la lui remit, et puis disparut aux yeux de Mme P..., interdite. Rentrée chez elle, et voulant avoir le mot de cette énigme, elle rompit le cachet ; mais aussitôt une violente détonation ébranla son appartement et le rempli de fumée ; Mme la comtesse P..., se remettant de son émotion, n'avait heureusement que quelques cheveux brûlés et une légère brûlure à la main. Elle put lire alors la lettre, pleine d'invectives et de menaces pour les Polonais, et particulièrement pour elle-même.

On écrit au C. du Havre que cette lettre avait été adressée par une dame russe, femme d'un colonel aux gardes à Saint-Petersbourg, qu'elle avait connue à Nice. En conséquence, une instruction judiciaire serait ouverte, et l'affaire se dénouera probablement devant le tribunal correctionnel de Bayonne.

Pour éviter la confusion des viandes, on vient d'inventer à Libourne un nouveau système de marque qui permettra au consommateur de distinguer le mâle de la femelle, chaque quartier de bœuf de veau et de mouton porte une marque bleue ; la vache et la brebis sont marquées en rouge.

La lecture en chemin de fer est une distraction ; mais voici qu'un médecin la déclare dangereuse et de nature à provoquer des congestions cérébrales. Selon le docteur Legrand du Saule, dit le Journal de la Nièvre, la lecture dans ces conditions-là est extrêmement difficile et fatigante : la trépidation du wagon imprime au journal ou au livre un tremblement à peu près constant, et il est nécessaire que le voyageur déploie une certaine somme d'attention et de volonté.

Cette fixité attentive cause parfois de la céphalalgie, et il n'est pas très-rare d'observer, lorsque le fait se renouvelle, de véritables souffrances orbitaires, et, au bout d'un certain temps, une légère congestion de la rétine. Les malades se plaignent alors de migraines et de troubles de la vue, qu'ils attribuent en général à la première cause venue.

Il y a plus : lorsque l'habitude de lire en chemin de fer est invétérée, qu'elle se produit régulièrement deux fois par jour et pendant trois quarts d'heure ou une heure chaque fois, que les individus commencent déjà à avancer en âge, et qu'ils ont, par exemple, franchi la cinquantaine, cette céphalalgie, et de très-

minimes congestions, si fréquemment renouvelées, peuvent, dans quelques cas extrêmement rares, finir par déterminer un jour un véritable congestion cérébrale.

TIR NATIONAL FRANÇAIS

AUTORISÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Concession de LL. Exc. le ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur et le Ministre de la guerre.

POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TIR DANS LES PRAIRIES DE LA FERME IMPÉRIALE DE VINCENNES.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS (AUGIER ET Co)

Créée par acte passé devant M<sup>e</sup> RABOISSON, notaire à Vincennes.

Capital : 950,000 fr., divisé en 1,900 actions de 500 fr.

Les Installations et Constructions, complètement achevées, sont cédées à la Société à prix coûtant.

LA CONCESSION, PROPREMENT DITE EST APPORTÉE GRATUITEMENT A LA SOCIÉTÉ

La durée de la Société est de 17 ans.

La Société a pour objet, en se constituant :

1<sup>o</sup> L'acquisition des constructions et installations composant le Tir national français, avec la concession de l'usage des prairies de la Ferme impériale de Vincennes ;

2<sup>o</sup> L'exploitation du Tir, comprenant, outre son objet spécial, la location de salles et terrains adjacents à des entreprises de divertissement public.

Les dépenses faites pour la construction et l'installation du Tir national se sont élevées à près de 850,000 francs.

REVENUS PROBABLES :

Les éléments de recette sont : 1<sup>o</sup> Les produits de deux grands concours annuels ; 2<sup>o</sup> Les droits d'entrée pendant l'année ; 3<sup>o</sup> Les concours mensuels entre abonnés ; 4<sup>o</sup> Les redevances payées par le limonadier, le restaurateur et l'armurier ; 5<sup>o</sup> Les concerts et fêtes publics pendant la saison ; 6<sup>o</sup> Les abonnements civils, de la garde nationale et de l'armée ; 7<sup>o</sup> Divers autres produits, tels que location de la salle, tir d'amateurs, essais d'armes, jeux, vestiaire, formant un total de 320,000 francs au minimum.

(Les deux concours du premier exercice à Vincennes ont produit 165,000 francs ; le Tir fédéral de la Chaix-de-Fonds, qui a eu lieu en juillet dernier, a produit 447,908 fr.)

En retranchant de cette somme environ 30 0/0, pour frais généraux ci 90,000 fr.

40,000 fr. par an pour amortissement du capital au bout de 17 ans, ci..... 40,000

Plus, le service des intérêts aux actions à 5 0/0, ci..... 47,500

Il reste, comme bénéfice net. 142,500 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

80 0/0 aux Actionnaires, soit. 114,000

10 0/0 au fonds de réserve

( jusqu'à concurrence de 20,000 fr. ), soit..... 14,250

10 0/0 au gérant, soit..... 14,250

Total égal..... 142,500 fr.

Le dividende probable serait donc de 61 fr. et avec le fonds de réserve de 68 fr. par action, ce qui, ajouté aux 25 fr. d'intérêt prélevé avant toute répartition, donne un REVENU APPROXIMATIF DE 93 FR., SOIT 18 0/0.

Ces chiffres paraîtront bien loin d'être exagérés, et les résultats devront les dépasser de beaucoup.

La Souscription ouverte le Samedi 10 octobre, sera fermée le Jeudi 15 octobre au soir.

On souscrit à Paris, chez MM. PACINI et Co, banquiers, 27, rue de Grammont.

Les bureaux resteront ouverts le dimanche 11 octobre.

VERSEMENTS :

50 francs en souscrivant ;

75 francs à la répartition ;

Les autres versements ont lieu :

75 francs le 1<sup>er</sup> décembre 1863 ;

100 francs le 1<sup>er</sup> février 1864 ;

100 francs le 1<sup>er</sup> avril 1864 ;

100 francs le 1<sup>er</sup> juin 1864 ;

Dans les départements, verser au crédit de MM. PACINI et Co, dans les succursales de la Banque de France, ou chez l'un des banquiers correspondants désignés ci-après.

Cangardel et fils, à Cahors.

Pour extrait : A. LAYTOU.

AVIS

Le sieur LAPORTE fils, propriétaire, au Vaysayré, commune de Montcabrier, vient de

découvrir une belle Carrière de pierre de taille, dont le gisement est très-considérable. Cette pierre, très-blanche et de bonne qualité, est d'un travail facile. Le chantier est en pleine activité, et susceptible de faire toutes les fournitures que l'on pourrait désirer, n'importe les dimensions.

### Crédit foncier de France.

Prêts hypothécaires à long terme, avec amortissement, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, ou du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes.

Annuité pour un prêt de 50 ans, amortissement compris. — 6,06.  
Faculté constante d'opérer des remboursements anticipés, même pour partie.

S'adresser, pour les renseignements, à MM. les receveurs des finances, à MM. les notaires, ou à Paris, au siège de l'administration, rue Neuve-des-Capucines, 19.

La délicieuse *Revalescière* Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangement, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorrhoides, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), darts, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26-place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharmacien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épiciers de province.

### Dernières Nouvelles.

Paris, 10 octobre.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Hier, après avoir visité l'exposition des arts industriels au palais des Champs-Élysées, l'Empereur est allé à Saint-Cloud.

L'Impératrice des Français est arrivée à Séville. La reine d'Espagne l'a invitée à venir à Madrid, où on lui prépare une brillante réception au palais.

Le *Pays* de ce soir annonce que le comte de Montholon, nommé ministre de France au Mexique, en remplacement de M. de Saligny, ne se rendra à son poste que lorsque la question de l'acceptation de la couronne par l'archiduc Maximilien sera entièrement résolue.

Le roi des Hellènes arrivera mercredi prochain à Paris.

### BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

8 octobre 1863.			
au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	67 70	» 15	» »
4 1/2 pour 100 .....	95 60	» »	» 40

9 octobre.

au comptant :			
3 pour 100 .....	67 85	» 15	» »
4 1/2 pour 100 .....	96	» »	» 40

10 octobre.

au comptant :			
3 pour 100 .....	67 75	» »	» 40
4 1/2 pour 100 .....	95 90	» »	» 40

### FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 10 octobre 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	614	182	49 44	78 k. 240
Mais....	122	93	9 51	»

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

#### Naissances.

- 7 octobre. Andrieu (Jean-Paul), Boulevard Nord.  
7 — D'Azémar (Daniel-Adrien-Oscar), rue du Portail-au-Vent.  
9 — Guénard (Pierre-Paul), rue du Château.  
9 — Vergnes (Étienne), St-Henry.  
10 — Fournié (Lucie), boulevard Sud.
- Mariages.**  
8 — Persil (Antoine), jardinier, et Mignot (Catherine), sans prof., de Cahors.
- Décès.**  
7 — Arpigne (Marie), sans prof. 75 ans, rue Casserie.  
8 — Bénech (Achille), 5 ans, Labarre.  
8 — Vincent (Antonin), 5 mois, Cabessut.  
10 — Rodolosse (Marguerite-Honorine), rue Impériale.  
10 — Delpech (Pierre), 9 mois, rue Brives.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

### DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Cambes.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

RÉSEAU CENTRAL.

### LIGNE DE PÉRIGUEUX AU LOT.

Construction dans la commune de Cambes.

#### EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

#### Avis au Public.

Le Maire de la commune de Cambes donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Orléans, réseau central, ligne de Périgueux au Lot, présenté par M. l'ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé, le quinze octobre courant, au secrétariat de la Mairie de Cambes, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 16 au 23 octobre mil huit cent-soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Cambes, le 9 octobre mil huit cent-soixante-trois.

Le Maire, Signé : MAZER.

### DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Figeac.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

RÉSEAU CENTRAL.

### LIGNE DE PÉRIGUEUX AU LOT.

Construction dans la commune de Figeac.

#### EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

#### Avis au Public.

Le Maire de la commune de Figeac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Orléans, réseau central, ligne de Périgueux au Lot, présenté par M. l'ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé, le quinze octobre courant, au secrétariat de la Mairie de Figeac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 16 au 23 octobre mil huit cent-soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Figeac, le 9 octobre mil huit cent-soixante-trois.

Le Maire, Signé : GUARY.

### DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Capdenac.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

RÉSEAU CENTRAL.

### LIGNE DE PÉRIGUEUX AU LOT.

Construction dans la commune de Capdenac.

#### EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

#### Avis au Public.

Le Maire de la commune de Capdenac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Orléans, réseau central, ligne de Périgueux au Lot, présenté par M. l'ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé, le quinze octobre courant, au secrétariat de la Mairie de Capdenac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 16 au 23 octobre mil huit cent-soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Capdenac, le 9 octobre mil huit cent-soixante-trois.

Le Maire, Signé : CAPUS.

### DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune d'Assier.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

RÉSEAU CENTRAL.

### LIGNE DE PÉRIGUEUX AU LOT.

Construction dans la commune d'Assier.

#### EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

#### Avis au Public.

Le Maire de la commune d'Assier donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Orléans, réseau central, ligne de Périgueux au Lot, présenté par M. l'ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé, le quinze octobre courant, au secrétariat de la Mairie d'Assier, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 16 au 23 octobre mil huit cent-soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie d'Assier, le 9 octobre mil huit cent-soixante-trois.

Le Maire, Signé : PEZET.

### DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Camboulit.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

RÉSEAU CENTRAL.

### LIGNE DE PÉRIGUEUX AU LOT.

Construction dans la commune de Camboulit

#### EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

#### Avis au Public.

Le Maire de la commune de Camboulit donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Orléans, réseau central, ligne de Périgueux au Lot, présenté par M. l'ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé, le quinze octobre courant, au secrétariat de la Mairie de Camboulit, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 16 au 23 octobre mil huit cent-soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Camboulit, le 9 octobre mil huit cent-soixante-trois.

Le Maire, Signé : FLEURANS.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

## MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

## PHOSPHO-GUANO

Engrais AZOTÉ très-riche en PHOSPHATES, complètement SOLUBLES, assimilable aux Plantes, et d'une composition invariable.

IMPORTATION DES MERS DES TROPIQUES

ÉDIMBOURG. — LONDRES. — LIVERPOOL.

PETER LAWSON & FILS contractants.

CONSIGNATAIRES GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'ITALIE : GALLET LEBEVRE & Co, Paris, 8, boulevard de Sébastopol, et au Havre.

VENTE EN SACS PLOMBÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS AVEC GARANTIE DE CONFORMITÉ

AUX ANALYSES PUBLIÉES

30 fr. les 100 kil. pour quantités supérieures à 30,000 kil.

31 — — — à 15,000 »

33 — — — inférieures à 15,000 »

franco sur char au Havre, Dunkerque, Nantes, Bordeaux ou Marseille, payable comptant, sans escompte avant expédition.

UN FRANC DE PLUS PAR CENT KILOS A PARIS.

DÉPÔTS au Havre... GALLET LEBEVRE & Co, consignataires généraux;

à Dunkerque... VICTOR et LÉON DÉRÔDE;

à Marseille... A. RACINE et FILS;

à Bordeaux... U. FOURCAND LÉON et Co.

## ÉCOLE DE NOTARIAT

Dirigée par M. Cléry-Matige.

Cette École, approuvée par décision récente de Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique, a pour but d'initier les jeunes aspirants au notariat à toutes les difficultés de leur future profession, et de leur faire connaître, d'une manière spéciale, les droits d'enregistrement et les formalités hypothécaires.

Les cours s'ouvriront le 3 novembre prochain, à Toulouse, rue des Pénitents-Gris, 7, près la rue des Lois.

## CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

### VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

### POUDRE DE ROGE

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

### PERLES D'ÉTHÉR DU D<sup>r</sup> CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

### PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après les repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

### PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

A Cahors, Vinel; — Figeac, Puél; — Gourdon, Cabanès; —

— Souillac, Planacassagne. —

## AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

## UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE

On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du *Journal du Lot*.

## A VENDRE

Un beau Phaëton à quatre roues et Tilbury d'occasion, Harnais neufs et d'occasion, et tout ce qui concerne la carrosserie.

S'adresser à M. Escudé, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

## ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, et 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépot chez les principaux Pharm. de chaque ville.

## Réglisse Sanguinée

Contre les RHUMES, GASTRITES, CRAMPES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. Mangée après les repas, c'est le digestif le plus efficace. — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE NIMES. — 75 centimes la boîte dans toutes les pharmacies.

## CASTANET

LITHOGRAPE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.